



Paris, le 21 mai 2025

Communiqué de presse

Nomination de Christian Charpy à la présidence de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques

Par décret du Président de la République en date du 20 mai 2025, Christian Charpy a été nommé président de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP).

Président de chambre à la Cour des comptes, Christian Charpy succède à Jean-Philippe Vachia.

La proposition de nomination de Christian Charpy en qualité de président de la CNCCFP par le chef de l'État a été soumise à l'avis des commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat le 14 mai 2025, conformément à l'article 13 de la Constitution. À l'issue de ses auditions devant les deux chambres, la proposition de nomination de Christian Charpy a reçu 67 avis favorables sur 71 suffrages exprimés.

Un parcours au service de l'État et de l'intérêt général

Diplômé de Sciences Po Paris et titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, Christian Charpy est ancien élève de l'École nationale d'administration (promotion Denis Diderot). Il a consacré l'essentiel de sa carrière à l'action publique, en alternant fonctions de contrôle, responsabilités exécutives et missions internationales. Il a été notamment directeur général de l'ANPE puis de Pôle Emploi, après avoir dirigé l'Établissement français du sang et Radio France Internationale. Il a également exercé plusieurs fonctions de conseiller ministériel et diplomatique.

À la Cour des comptes, il a présidé successivement la première chambre, chargée du contrôle du budget et des comptes de l'État, et la quatrième chambre, en charge des ministères régaliens et des finances publiques locales. Il y a dirigé des travaux majeurs, notamment sur la sécurité et la défense, les élections politiques et la politique carcérale. Il a également piloté les travaux sur la situation financière des collectivités locales et la certification des comptes de la sécurité sociale, de l'État et des assemblées parlementaires.

Auteur de plusieurs essais sur la protection sociale, Christian Charpy est chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'ordre national du Mérite.

Une vision pour la CNCCFP

Lors de son audition devant le Sénat, Christian Charpy a rappelé que la CNCCFP joue un rôle central dans le bon fonctionnement de la démocratie en veillant à la régularité du financement de la vie politique sous le contrôle du juge de l'élection et du juge administratif :



« Je connais le rôle éminent que joue la Commission dans le fonctionnement démocratique du pays, aux côtés d'autres institutions importantes avec lesquelles la CNCCFP est en fortes interactions. Sa mission spécifique de veiller à la régularité du financement de la vie politique, tant en ce qui concerne les campagnes électorales que les partis politiques est essentielle pour assurer la confiance des citoyens envers les élus, les partis et les institutions. C'est cette mission qui constitue ma motivation principale pour exercer les fonctions de président de la CNCCFP. »

Conscient des défis à venir – notamment les échéances majeures de 2026 (élections municipales) et 2027 (élection présidentielle) – il a esquissé plusieurs priorités pour son mandat :

- **Renforcer la pédagogie et l'accompagnement** : en améliorant la communication vers les partis et les candidats, en renforçant l'information et la formation en amont des scrutins, et en accompagnant davantage les candidats et leurs mandataires après les élections.
- **Sécuriser la dématérialisation** : la modernisation de la plateforme de dématérialisation du dépôt et de l'examen des comptes sera un chantier essentiel pour qu'elle soit généralisée à l'issue de l'élection présidentielle de 2027.
- **Lutter contre les ingérences** : Christian Charpy a souligné la nécessité de renforcer les capacités de veille de la Commission, notamment sur les réseaux sociaux, en lien avec l'Arcom et Viginum.
- **Amplifier le travail de vérification du respect des règles de financement par les partis politiques**, concernant notamment s'agissant des dons et des prêts.

Il a également rappelé son attachement aux principes fondamentaux de neutralité, d'indépendance et de discrétion, indispensables à l'exercice de ses nouvelles fonctions.

A propos de la CNCCFP

La CNCCFP est une autorité administrative indépendante (AAI) créée par la loi du 15 janvier 1990 dans une volonté de rendre plus transparents, plus démocratiques et mieux contrôlés les mécanismes de financement de la vie politique. Agissant au nom de l'Etat sans pour autant relever de l'autorité du gouvernement, elle assure le contrôle des comptes de campagne des candidats aux élections et la vérification des obligations comptables des partis politiques.

Contact presse

Pôle Communication et relations publiques

Service-communication@cncfp.fr

Suivez l'actualité de la CNCCFP

 @cncfp_officiel

 @Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques

